



[Partenaires / Prescripteurs]

● ● ● ● ● Le Service MASP Itinéraires FALRET

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Ce dispositif d'aide soutenue est mis en œuvre par un service de professionnels spécialisés dans le soutien budgétaire et administratif de « toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources ».

Le dispositif de la MASP est proposé quand un travail social a déjà été mené mais a atteint ses limites pour rétablir l'autonomie de la personne dans la gestion de ses ressources. (Article L.271-1 du code de l'action social et des familles)

Quand faire appel à la MASP ?

Les personnes ont été accompagnées par un dispositif mais restent **en grandes difficultés financières** avec des imbrications de difficultés qui remontent parfois à des années. **Le dispositif de la MASP se concentre sur ces situations administratives et financières complexes avec un accompagnement personnalisé pour dénouer progressivement les problèmes et aider la personne à maîtriser ses revenus.**

MASP NIVEAU 1

- Aide en termes budgétaires
- Soutien au niveau du logement, de la santé, du budget et de l'insertion sociale et professionnelle.

MASP NIVEAU 2

Même **accompagnement** que la MASP 1 auquel s'ajoute, à **la demande du bénéficiaire, une gestion directe d'une partie ou de la totalité des prestations sociales** pour payer en priorité le loyer et les charges locatives.

Conditions d'accès à la MASP

- **Bénéficiaires parisiens** de prestations sociales dont les difficultés budgétaires et administratives compromettent la santé et la sécurité : prestations C.A.F, A.S.P.A., A.S.I.
- **Adultes sans altération des facultés physiques et/ou mentales.**
- Personnes acceptant volontiers d'être accompagnées dans leurs démarches administratives et juridiques avec la **signature d'un contrat.**
- Résidents des 8^{ème}, 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} arrondissements.

La MASP, un contrat conclu avec le département et assuré par un service de professionnels mandatés

- 1 Constitution du dossier par un travailleur social avec accord de la personne
- 2 Étude du dossier par la Commission M.A.S.P. D.A.S.E.S. – Service MASP : 01 43 47 77 01
- 3 Signature du contrat d'accompagnement personnalisé à la DASES
- 4 Début de l'accompagnement par le Service MASP Itinéraires FALRET

MASP ITINÉRAIRES FALRET

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
17, rue des Fillettes – 75018 Paris
Tél. : 01 83 75 56 45 - Fax : 01 43 58 86 87

Courriel : contact.masp@oeuvre-falret.asso.fr

••••• Le Service MASP Itinéraires FALRET

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP)

Principaux champs d'intervention

- **Logement** : rencontre avec le bailleur ou l'hôtelier, convocation au tribunal ou accès dans un nouveau logement, etc.
- **Urgence** : renégociation des échéanciers de remboursement, dossier de surendettement, rencontre avec les banques, convocation concernant l'expulsion au Tribunal d'Instance ou chez le bailleur,...
- **Travail budgétaire** : paiement des factures et loyer, recouvrement des dettes, sécurisation du budget, gestion des ressources, etc.
- **Démarches administratives** : classement et démarches administratives pour les papiers d'identité, titres de séjours, patrimoine, pour un signalement, etc.

Un travail partenarial important

Le Service MASP Itinéraires FALRET agit en réseau et veille au suivi du parcours de vie et de soins de la personne en lien régulier avec les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé : C.M.P., hôpital, médecins, services infirmiers, etc.

L'équipe se tient à votre disposition pour toute question

Tél : 01 83 75 56 45

- La Directrice
- Le Chef de service
- Trois accompagnatrices MASP, diplômées du Travail Social
 - Assistante sociale
 - Conseillère en Économie Sociale et Familiale
- La psychologue

Principales problématiques rencontrées

L'endettement est la situation la plus courante ; le cumul de dettes est lié au logement (problèmes d'arriérés de loyers ou de charges de copropriété) mais aussi à d'autres causes (E.D.F., addictions, etc.)

Ce n'est qu'une fois la situation assainie qu'il est possible de commencer avec la personne un véritable travail budgétaire visant à retrouver les conditions d'une gestion autonome.

Les problèmes de santé physiques et psychiques ont un impact non négligeable sur la gestion budgétaire au quotidien de 81 % du public accompagné. Les addictions sont aussi une réalité très présente.

Durée maximum de l'accompagnement : 4 ans

••••• Service MASP Itinéraires FALRET
17, rue des Fillettes - 75018 Paris

••••• **Horaires d'ouverture :**
Sur rendez-vous
9 h30-13 h00 et 14 h00-18 h00,
Possibilité jusqu'à 19 h00 sur demande.

••••• **Accès :**
Métro :
La Chapelle (ligne 2),
Marx Dormoy (ligne 12)
Stalingrad (lignes 5 et 7)
Bus : 48, 60 et 65

